igretec

Intercommunale
pour la gestion
et la réalisation
d'études
techniques
et économiques

Aux Communes et Province associées

Votre interlocuteur : Dimitra Panayotou
Tél : 071/20.28.63
E-Mail : isabelle.bayonnet@igretec.com
Vos références :

Nos références à rappeler : KC/DP/IB/893 - 31-24660

Charleroi, le 21 octobre 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir vous faire représenter à **l'Assemblée générale ordinaire** de notre intercommunale qui se tiendra le **jeudi 28 novembre 2024 à 17h30** en nos locaux boulevard Mayence, 1 à 6000 Charleroi, salle **Le Cube** (7ème étage).

Ordre du jour :

1. Affiliations/Administrateurs ;
2. Modification statutaire ;
3. Deuxième évaluation du Plan Stratégique 2023-2025 ;
4. In House : modification de quatre fiches de tarification.

Nous attirons votre attention sur les articles du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivants, à savoir :

- L1523-12 §1er, à défaut de délibération, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente, et ce pour chacun des points de l'ordre du jour ;
- L1523-13 §1er (alinéas 4 et 5), la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associés.

En outre, l'article L1523-23 §1er du CDLD prescrit d'informer chaque membre des Conseils communaux et provinciaux associés de notre plan stratégique. A cet effet, vous trouverez en annexe le courrier destiné aux membres de votre Conseil.

.../...

Nous vous rappelons que vous avez accès, via l'Extranet Communal, à diverses informations selon le ou les secteurs auxquels vous appartenez.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments tout dévoués.

Pour le Président,

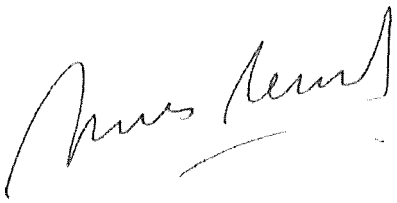

Renaud Moens
Directeur Général

Annexes : 1 modèle de délibération, 1 commentaire des points de l'ordre du jour, la deuxième évaluation du Plan Stratégique 2023-2025 et 4 fiches de tarification.

→ Les délégués sont priés de se présenter ½ heure avant l'Assemblée générale afin de signer la liste de présences.